

Récit de deux Canada

L'application des droits

APERÇU

« Un grand changement est en cours dans la vie des enfants des pays les plus riches du monde » [UNICEF, centre de recherche Innocenti, 2008, p. 1].

Ainsi commence le Bilan 8 - 2008 de l'UNICEF, *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant*, un rapport qui souligne que « la génération montante d'aujourd'hui est la première dont la majorité passe une grande partie de la petite enfance dans un type de structure de garde extérieure au foyer » [Bilan Innocenti, 2008]. Dans ses commentaires sur le Bilan 8, UNICEF Canada, indique que « cette transition offre à la fois un énorme potentiel pour l'enfant, mais constitue un risque si les principaux enjeux en matière de qualité ne sont pas pris en compte lors de la planification et de la prestation des services de garde et d'éducation à la petite enfance » [UNICEF Canada, 2008]. Le Bilan 8 propose « l'établissement d'un ensemble de normes minima applicables au plan international visant à protéger les droits des jeunes enfants alors que la vague de transition relative à la garde et l'éducation de l'enfant s'amplifie » [CRI UNICEF, 2008, p. 7].

Alors, où en est le Canada en ce qui concerne la protection des droits des jeunes enfants? Dans quelle mesure les politiques publiques canadiennes prennent-elles en compte les changements sociaux et économiques et les défis auxquels font face les familles d'aujourd'hui? Ce document examine deux réponses fondamentalement différentes à ces questions, des réponses qui, prises ensemble, livrent un *Récit de deux Canada*.

D'une part, les rapports au public du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux donnent à penser que les mesures mises en place pour soutenir les jeunes enfants et leurs familles sont généralement suffisantes. Pour les familles qui sont en difficulté, les gouvernements indiquent (1) qu'ils font tout ce qu'ils sont en mesure de faire et (2) que la situation s'améliore au fil du temps.

D'autre part, la preuve présente une réalité bien différente. En fait, le Canada occupe le dernier rang de tous les pays riches en ce qui concerne le soutien accordé à la petite enfance et aux familles. Les politiques et les investissements du Canada en matière de petite enfance sont loin de respecter ses engagements en vertu de nombreuses ententes. Voici deux préoccupations majeures :

1. Pauvreté des enfants et des familles – près de 10 % des jeunes enfants et de leurs familles vivent en situation de pauvreté au Canada (SFR après impôt), malgré le fait que dans plus du tiers de ces familles au moins un parent travaille à temps plein, toute l'année [Campagne 2000, 2010].
2. Manque d'accès à des programmes d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance de qualité – les services de garde réglementés comptent suffisamment de places pour répondre aux besoins de seulement 20 % des jeunes enfants malgré le fait qu'au Canada plus de 70 % des mères sont actives sur le marché du travail [Beach, Friendly, Ferns, Prabhu et Forer, 2009, tableaux 6 et 9].

Les éléments de preuve démontrant la faiblesse des politiques publiques canadiennes en matière de petite enfance et de famille sont présentés de la manière suivante dans ce document :

- La PARTIE 1 présente les divers engagements du Canada envers les familles qui ont de jeunes enfants ici au pays et à l'étranger.
- La PARTIE 2 fait la synthèse de plusieurs rapports internationaux, notamment le rapport de l'UNICEF (Bilan Innocenti) mentionné précédemment, selon lesquels les politiques canadiennes font piètre figure comparativement à celles d'autres pays développés.
- La PARTIE 3 fait état des commentaires formulés ces dernières années par une gamme sans précédent d'organismes de la société civile canadienne et présente des recommandations pour accroître le soutien du gouvernement canadien à l'endroit de la petite enfance.

Prises ensemble, ces trois parties livrent un récit complet et cohérent du Canada, un pays riche qui soutient peu ses jeunes enfants par rapport aux besoins identifiés de leurs familles, par rapport aux actions menées dans d'autres pays et par rapport aux engagements qu'il a pris par écrit.

- La PARTIE 4 procède à un bref examen des rapports publiés par les gouvernements canadiens. Cet examen révèle qu'en mettant l'accent sur la promotion des politiques existantes, au lieu d'en démontrer l'efficacité, ces rapports livrent le récit d'un Canada bien différent. De plus, à cause du manque d'informations claires, pertinentes, uniformes et fournies en temps opportun, la population et la communauté internationale ne sont pas en mesure de réconcilier et de résoudre le dilemme de ce *Récit de deux Canada*.

Ce travail d'analyse a commencé en 2003, au moment où le Comité sur les droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a formulé ses « observations finales » sur l'application des droits de l'enfant au Canada [Comité sur les droits de l'enfant, 2003].

Les observations du Comité se sont appuyées sur des rapports déposés avant 2003 par les gouvernements canadiens, des organisations non gouvernementales ou des groupes de la société civile. L'analyse présentée dans ce rapport porte, quant à elle, sur les rapports publiés par les gouvernements et les ONG jusqu'en novembre 2009, moment où les rapports les plus récents des gouvernements canadiens ont été soumis au Comité.¹

Afin de réconcilier le dilemme de ce *Récit de deux Canada* et de respecter les engagements du Canada à l'endroit des jeunes enfants et de leurs familles, ce rapport conclut sur des recommandations globales et intégrées. On y exhorte le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, assistés dans leur tâche par des organisations non gouvernementales soutenues financièrement pour participer au processus, à :

- 1. Informer** – mettre en œuvre une vaste stratégie d'éducation publique pour informer les Canadiennes et les Canadiens au sujet des engagements du Canada en matière de petite enfance, démontrer les progrès réalisés à ce jour et reconnaître les domaines où des interventions additionnelles sont requises.
- 2. Planifier** – préparer des plans intégrés pour veiller à l'application des droits de l'enfant, et déterminer des échéanciers et des objectifs permettant de mesurer les succès en cours de route.
- 3. Investir** – augmenter l'aide financière aux parents, surtout les parents à faible revenu, et le financement des services communautaires. Plus précisément, investir 1 % du PIB en éducation préscolaire et garde à l'enfance, et rendre compte de l'atteinte des objectifs en matière de qualité et d'accessibilité des services.
- 4. Contrôler** – produire des rapports au public transparents sur les résultats réels par rapport aux plans et déterminer des indicateurs clés de réussite.

1 Toutefois, cette analyse porte uniquement sur les programmes et les dépenses de 2003 à 2007, la période couverte par la plupart des rapports les plus récents du Canada au comité de l'ONU.



COALITION OF
**child care
advocates**
OF BC

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) et la Coalition of Child Care Advocates of BC (CCCABC) sont des organisations sans but lucratif constituées de membres et représentatives des régions. Elles travaillent en collaboration avec d'autres à la promotion d'un système de services de garde de qualité, inclusif, abordable, sans but lucratif et financé à même les fonds publics. Depuis plus de vingt-cinq ans, ces deux organisations travaillent avec des familles, des éducatrices et éducateurs à la petite enfance, des organismes communautaires et divers partenaires sectoriels à la reconnaissance des services de garde à l'enfance comme pierre d'assise d'une politique familiale progressiste. Ensemble, l'ACPSGE, une organisation pancanadienne, et la CCCABC, une organisation britanno-colombienne, ont lancé l'initiative « Les services de garde sont un droit » afin de sensibiliser l'opinion publique aux engagements du Canada envers les services de garde et de stimuler l'action gouvernementale à cet égard. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'initiative, rendez-vous à www.acpsge.ca/resources/projects/CCisaRight.php.

FÉVRIER 2011